



DELIBERATION ADOPTEE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 MAI 2024, A 16H45

Document établi conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, modifié par l'ordonnance n°2031-1310 du 7 octobre 2021.

Date de convocation du Bureau Communautaire : le 24 mai 2024

Affiché au siège : le 04/06/24

Lors de sa séance du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire, certaines de ses attributions (cf. délibération n°124/20).

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Guéret, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 Avenue Charles de Gaulle – 23000 GUERET – sous la présidence de M. Eric CORREIA, Président,

Lequel formant quorum a pu délibérer :

N° Délibérations	Objet de la délibération	Sens du vote
67/24	Attribution des subventions politique de la ville – année 2024	Membres en exercices : 17 Membres présents : 9 Pouvoirs de vote : 1 Membres excusés : 7 Abstentions : 0 VOTANTS : 10 Adoptée à l'unanimité
68/24	Convention pluriannuelle relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association France Active Nouvelle Aquitaine – Dispositif la Fabrique à initiatives	Membres en exercices : 17 Membres présents : 9 Pouvoirs de vote : 1 Membres excusés : 7 Abstentions : 0 VOTANTS : 10 Adoptée à l'unanimité



69/24	Convention pluriannuelle relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association 'Télé Guéret vision'	Membres en exercices : 17 Membres présents : 9 Pouvoirs de vote : 1 Membres excusés : 7 Abstentions : 0 VOTANTS : 10 Adoptée à l'unanimité
70/24	Passation de convention de passage avec le SDEC 23	Membres en exercices : 17 Membres présents : 10 Pouvoirs de vote : 1 Membres excusés : 6 Abstentions : 0 VOTANTS : 11 Adoptée à l'unanimité
71/24	Attribution des subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2024 (hors subventions aux clubs sportifs)	Membres en exercices : 17 Membres présents : 12 Pouvoirs de vote : 1 Membres excusés : 4 Abstentions : 0 VOTANTS : 13 Adoptée à l'unanimité
71_1/24	Octroi d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association P'Art Si P'Art la	Membres en exercices : 17 Membres présents : 12 Pouvoirs de vote : 1 Membres excusés : 4 Abstentions : 0 VOTANTS : 13 Adoptée à l'unanimité